

Arrêté réglementaire

N° 2025-168

Objet : Modification de la liste des candidats admis à participer au concours d'ingénieur territorial, session 2025

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 27 février 2016 modifié fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2024-255 du 5 novembre 2024 portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne d'ingénieur territorial, session 2025,

Vu l'arrêté n°2025-127 du 12 mai 2025 fixant la liste des candidats admis à participer au concours d'ingénieur territorial session 2025,

Vu l'arrêté n°2025-133 du 22 mai 2025 portant désignation des membres du jury du concours externe et du concours interne d'ingénieur territorial, session 2025,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2025,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Considérant les besoins de recrutement exprimés par les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant que, pour le concours externe d'ingénieur territorial, 63 candidats ont été convoqués sous réserve de produire, au plus tard le 18 juin 2025, des pièces justificatives de recevabilité ; que trois candidats se sont présentés sans avoir satisfait à cette obligation et doivent être écartés ; que 126 candidats étaient absents à cette épreuve ; enfin, que 7 candidats demeurent admis à participer sous réserve de fournir, au plus tard le 11 septembre 2025, la preuve de l'obtention du diplôme ;

Considérant que, pour le concours interne d'ingénieur territorial, 8 candidats ont été admis à participer sous réserve de régulariser leur dossier au plus tard le 18 juin 2025, que 38 candidats étaient absents dont la totalité des candidats demeurant avec un dossier incomplet ;

Arrête :

Article 1 : La liste des candidats admis à participer au concours externe d'ingénieur territorial session 2025 est révisée, arrêtée et établie comme suit par ordre alphabétique :

ABEN Ernesto
AJAS Keynael
ARGENTO Lisa
ARIOUA Omar
AUBRON Thomas
BA Maryline-Aminata
BALLE Helene
BARBIER Coralie
BAUDOUIN Cyrille
BAYARD Christine née BAYARD
BERARMA Yasmine
BERENGUE Cyril
BERGER Aurélien
BERGER Veronika
BERTRAND Olivia
BIARROTTE Anna
BIEZ-CHARRETON Corentin
BODILLARD Valérie

BONNEAU-SIMON Alexandra née SIMON
BONTEMS Alice
BOUCCEREDJ Chayma
BOUGHAREB Samiha née SATOUTAH
BOURON Gaël
BOUSIGUES Nicolas
BOUSQUET Amandine née ECHASSERIEAU
BOUSSUGE Mathieu
BOUVIER Elodie
BREULY Théo
BRUYERE Caroline
BURDEL Rémi
BURLAUD Anthony
CAILLIBOOTER Margaux
CALLIER Marie
CAMPS Bastien
CAMUS Alexia née CAMUS
CANALE Maxime

CARRILLO Philippe
 CATON Chrystelle
 CATTANEO Mailys née VERMOREL
 CAUX Céline
 CAVALIER Manon
 CAVILLA Bastien
 CENDRIER Cyrielle
 CHASTANET Mathieu
 CHATELARD Camille
 CHAVAREN Jerome
 CHAVASSIEUX Pauline
 CHEMLAL Nacera
 CHENE Elora
 CHESSEL Antoine
 CHEVALLIER Clément
 CHIRI Enora
 CIOCCA Inès née CHOLTON
 CLERGET Béatrice
 COLLET Pierre
 COLLOMBIER Marion
 COMBE Nicolas
 CONRY Tom
 CORDIER Julien
 CORNET Muriel
 CORONNEL Nicolas
 COUCHELLOU Baptiste
 COUETTE Fiona
 CROCQ Amandine
 CROQUETTE Marine
 CROZET Guillaume
 DAAS Wahiba née BOUOUCHEMA
 DAMETTO CARRE Stéphanie née DAMETTO
 DECHANOZ Laurent
 DEFRANCESCHI Thomas
 DEL CERRO Lorenzo
 DELATTRE Emilien
 DELOBRE Clément
 DESCATOIRE Sébastien
 DESPRES Olivier
 DESSEIGNE Julien
 DEVIDAL Sylvain
 DEYRIEUX Ondine
 DIAZ Emilie née DIAZ
 DIDIER Aurianne
 DIDIER Bastien
 DIOUF-HERNANDEZ Agathe née HERNANDEZ
 DORY Lucas
 DORYS-CHARNALET Guillaume
 DOUGHMI Youness
 DOUSSIN Jérémie
 DREVET Michael
 DUJOUX Sylvain
 DURASSIER Loïc
 EGEA Anthony
 EL ATTAT Sarah née EL ATTAT
 EL HALOUI Nezha
 EON DUVAL Anaïs
 ESTABLE Anne-Flore née THAILLY
 ETIENNE Noémie née PERNIN
 EWALD Wilfried
 FAGES Florent
 FAURE Nathalie née ROCHON
 FAVIER Noëlle née FAVIER
 FAVRE Marie-Anne
 FERTE Maxence
 FETIVEAU Bertille
 FIARD François
 FICADIERE - NOLLIN Geraldine née FICADIERE
 FLEURY Christophe
 FLORIAN Julia
 FOUCHER Hélène
 FRAIX Lionel
 GALFO Sébastien
 GARIN Thibaut
 GERBER Rémi
 GERMÉ Thierry
 GERMON Anne
 GIRAULT Clément
 GIROUD Marine

GONNET Julien
 GUERARD Vincent
 GUILLEMINOT Lucas
 GUTIERREZ Maylis
 HAMICI Kamel
 HAUTOBOIS Blandine
 HEYD Carole
 HOVSEPIAN Junie
 IZIER Camille née LACAILLE
 JACQUOT Eliott
 JAECK--ROCHETTE Bérénice
 JHUNDOO Laurent
 JULES Sarah-Marie
 KENNOUCHE Hamida
 KHEROUFI Hocine
 KLEIN Manon
 KROHMER Julien
 L'HOMME Killian
 LAFAY GRANGE Charlotte née LAFAY
 LAMBOUL Corentin
 LAOT Isaure
 LARBI Benaouda
 LARRERE Tiffanie née CAVE
 LAURET Raphaëlle
 LE BORGNE Irène
 LE DRIANT Stéphane
 LE FLOHIC Elena
 LE GUEN Camille
 LECLAIRE Céline
 LECOINTE Marie-Laure née MAUGEY
 LOCATI Renaud
 LOPEZ Julien
 MAGLIONE Mattéo
 MAGNAN Albane
 MALLARONI Gabriel
 MALLEVILLE Alice née MALLEVILLE
 MANRY Myriam née COMPTE
 MARIETON Florent
 MARRIE Tristan
 MARTIN Cynthia
 MARTIN Vénitia née LOGUIER
 MAZET Jeremie
 MICHEL Elisa née MICHEL
 MOLLY François
 MONNOT Audrey
 MONTEIL Irvin
 MOREL Albane
 MOTTE Elodie
 MOULINET Marie
 MOURA Claire
 MUGUET Steeve
 NAIT BARKA Hind
 NOBLE Alexandre
 NOUVET Yannick
 OGER Yanaëlle
 OJEDA Camille
 OUDART Jérôme
 OUNANIAN Anaïs
 PACHOUD Jérémy
 PALTRIÉ Elodie
 PARDON Laurie
 PARKER Joanna née PARKER
 PASSABET-LABISTE Meyli
 PATHOUX Marie
 PAYEN Valentin
 PELTIER Thomas
 PERRET DU CRAY Godefroy
 PESCHER Guillaume
 PETIT Marie-Hélène
 PEYRARD Pierre
 PHILIT Elsa née PLOQUET
 PIGNAUD-DIDIER Anaëlle née PIGNAUD
 PIGNOT Josepha née ALBERT
 PLENEL Kevin
 POINTARD Anne-Laure
 PONCET Emilien
 POQUET Carla
 PORTENEUVE Marine
 POTIGNON Amélie

POURNY Emilie
 PRIARD Michael
 PRIGENT Cybill née PRIGENT
 PRIVAT DE FORTUNIÉ Camille
 QUIBLIER Aurélien
 RACAPÉ Marie
 RANCON Lea
 RASTIER Antonin
 REMOND Franck
 REY Stéphane
 REYDELLET Pamela née FEMELAND
 RICHARD Hugo
 RIFFARD Louis
 RIGOUARD Bastien
 RIZAND Martin
 ROBIN Audrey
 ROCHE Mathilde
 RODDE Lydie née ARAB
 ROIRON Philippe
 ROMAN Romy
 ROPIOT Zoé
 ROSSEL Coline
 ROUSSEAUX Baptiste
 ROYER Adrien
 ROYER Cindy
 SAID Bilel
 SALANSON Christine
 SALIMI Fatiha née LAHLALI
 SELCUK Coline née GAUTHIER
 SERVIERE Magali
 SIMON Alexandra

SIMON Rémy
 SOUABNI Slim
 SPECQUE Fabrice
 SY Eddy
 TACHET Benoît
 TARDY Mathieu
 TARIEL Clara
 THIVARD Romain
 THORIS Martin
 THUINET Christophe
 TORQUEBAU Raphaël
 TOULOUSE Line Bernadette née GARDENT
 TURBIN Thibault
 TURMEL Sonia
 VANWAELESCAPPEL Alexis
 VERNIERE Mélanie née BEAUMONT
 VIALLET Rémy
 VIEILLARD Elodie
 VINCENT Prisca née KESSLER
 VUERICH Céline née LÉCOT
 WIJBRANS Hendrika Johanna
 WILMET Félix
 WINTREBERT Alix
 WURMSER Mathilde
 ZYDOWNIK Emilie

Liste arrêtée à 250 candidats

Article 2 : La liste des candidats admis à participer au concours interne d'ingénieur territorial session 2025 est révisée, arrêtée et établie comme suit par ordre alphabétique :

AGUERRE Frédéric
 ANGENIEUX Thierry
 BEAL Stéphane
 BELLUNE Seynabou née NDONG
 BONNARD Stéphane
 BONY Lionel
 BRIOL Pierre-Alain
 BRUNIAU Camille
 BUTOT Olivier
 CAMPAGNE Rémi
 COMTE Lisa
 DAO-QUANG Yann
 DECOT Jean-Claude
 GAUTHIER Eric
 GLANDUT Valérian
 GORRIS Rémi
 GUILLAUD-BATAILLE David
 JABOUILLE François
 LAFFON Julie

LE CHEVILLER Anne-Cécile
 LIOTHIN Morgan
 MASNADA Johann
 MEMBRIVES Philippe
 MONTEIL Frédéric
 NIZAN Marika née DUBRAY
 NOALLY Luc né NOALLY
 PEREIRA José-Manuel
 PIRONIN Bruno
 REYNAUD Stéphane
 ROCHE Thierry
 SABRE Mathieu
 SANTOZ-COTTIN Jonathan
 TANG Christophe
 THOMAS Jennifer
 TREVISAN Nicolas
 TRUCHET-DEMARE Cyril né TRUCHET
 VILLANUEVA Véronique née VILLANUEVA
 APARICIO

Liste arrêtée à 37 candidats

Total des deux voies arrêté à 287 candidat

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site www.cdg-aura.fr.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 24/06/2025

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État

